



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

**ARRETE PORTANT APPROBATION DU  
NOUVEAU REGLEMENT DEPARTEMENTAL  
DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE  
L'INCENDIE D'INDRE-ET-LOIRE**

Le Préfet d'Indre-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2213-32, L 2215-1 (1°) et R 2225-3 ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L 221-2 ;

**VU** le code de l'urbanisme, notamment son livre 4 ;

**VU** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 27 mars 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du département d'Indre-et-Loire, modifié par arrêté du 20 juin 2017 ;

**VU** l'avis favorable du CASDIS en date du 25 octobre 2017 ;

**Sur** proposition de Madame la Directrice de Cabinet ;

**ARRETE**

**Article 1 :** l'arrêté du 27 mars 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du département d'Indre-et-Loire, modifié par arrêté du 20 juin 2017 est abrogé.

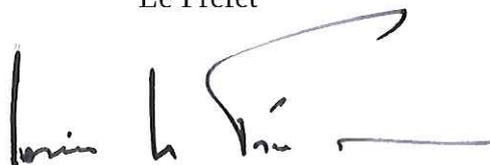
**Article 2 :** le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du département d'Indre-et-Loire, annexé au présent arrêté, est approuvé. Il entre en application à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3 :** En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture, Mme la Directrice de Cabinet, M. le Sous-Préfet de Chinon, M. le Sous-Préfet de Loches, Mmes et MM les Maires des communes d'Indre-et-Loire, Mmes et MM les Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Tours, le 27 octobre 2017*

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis LE FRANC', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Louis LE FRANC